

ACTUALITÉS

Un kit de communication pour expliquer le CPF aux salariés



COMPTE PERS
DE FORMATION
ME FORMER,
J Y COMPTE B

TENDANCES & INNOVATION

Publié le : 02.04.2016 - Modifié le : 06.03.2018

Le CPF est encore peu connu de ses futurs bénéficiaires. Selon l'étude d'IFOP et TAC Conseil, 21% des salariés pensent que c'est à l'employeur d'activer leur CPF alors que dans les faits, ils en ont bien la responsabilité.

L'effort d'information sur le CPF est donc résolument attendu du côté des entreprises. Le kit de communication développé par le Ministère du Travail et de l'Emploi, accompagné des supports d'Opcalia devraient répondre aux besoins des DRH, responsables formation et représentants du personnel.

S'approprier la campagne nationale sur le CPF

Après 10 mois d'existence, 1,7 millions de personnes ont ouvert leur compte sur www.moncompteformation.gouv.fr. Le Ministère du Travail et de l'Emploi souhaite désormais généraliser l'activation des CPF et **lance une campagne d'information, kit de communication à l'appui**, comprenant vidéos, fiches-parcours et affiches. Les quatre personnages de la campagne, Sophie, Mikaël, Alain et Leïla, démontrent par leur parcours individuel les possibilités offertes par le CPF : formation, évolution, qualification et reconversion professionnelle.

- ✔ [Le kit de communication du Ministère du Travail et de l'Emploi](#)
- ✔ Découvrir [les vidéos de la campagne « Me former j'y compte bien »](#)

Activer son compte et trouver sa formation

Si les salariés ont quasiment tous entendu parler du CPF, ils sont nombreux à ne pas **connaître les démarches à réaliser pour utiliser leurs heures de formation**. Voici quelques outils simples pour les aider à apprivoiser ce nouveau dispositif :

- ✔ [un mode d'emploi au format pdf](#) (proposé par Opcalia) pour accompagner les salariés dans l'ouverture de leur CPF,
- ✔ [des modes d'emploi au format vidéo](#), proposés par le Ministère du Travail et de l'Emploi.
- ✔ [un article proposé par Opcalia](#), vous permettant de trouver les formations éligibles au CPF

Des modèles pour réaliser sa demande de mobilisation CPF

Une fois le projet de formation déterminé, le salarié doit faire **une demande écrite pour mobiliser son CPF**. Il la transmet soit à son employeur, si la formation est pendant le temps de travail ou à son Conseiller en évolution professionnelle (CEP) si la formation est hors temps de travail.

Retrouvez ci-dessous les 2 modèles proposés par Opcalia :

- ✔ Demande [via l'employeur](#) (formation sur le temps de travail)
- ✔ Demande [via un CEP](#) (formation hors temps de travail)

Aller + loin

Opcalia a construit [une boîte à outils dédiée à la réforme de la formation professionnelle](#) pour faciliter son appropriation par les entreprises et leurs collaborateurs.

A LIRE AUSSI : CPF – COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPETENCES

www.opcalia.com